

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillard, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEJOLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT	Lyon.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
	24 fr.	13 fr.	7 fr.	
Hors Lyon.	30	16	9	
Etranger.	40	22	12	

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la *Liberté*, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS À NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux, surtout en présence des nouveaux sacrifices que nous imposent le versement du cautionnement, exigé par le décret du 10 août 1848.

Lyon, 18 Août 1848.

Séance.

L'Assemblée s'est occupée aujourd'hui du décret relatif au rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. Le débat a offert, en général, très-peu d'intérêt. MM. Fourneyron, Brunel, Combarel de Leyval et Wolowski ont pris part à la discussion d'ensemble, sans jeter en réalité la moindre lumière sur la question. Il serait peut-être temps de supprimer ces discussions générales, qui ne sont presque jamais écoutées par l'Assemblée, et n'offrent qu'une sorte de double emploi avec le travail préparatoire des bureaux.

Mouvement.

Les républiques périssent par l'immobilité, et les monarchies par le mouvement. En périssant ainsi, la royauté suit la loi de sa destinée, tandis que la République la viole. L'une est la forme passagère, l'autre la forme définitive de la société. Basée sur le droit de la force, la monarchie ne peut se dessaisir de ce droit brutal sans s'abandonner ; elle ne dérive jamais des instincts profonds d'une nationalité, parce qu'il n'est pas plus donné à un peuple qu'à un homme, de renoncer à sa volonté, à la possession et à l'exercice libre de ses facultés. Par la royauté, une nation détermine, en quelque sorte, sa forme matérielle, fonde son unité vitale, mais rarement elle est initiée par elle au progrès, rarement elle est ennoblie dans ses mœurs, fécondée dans son génie. En France, nos rois ont plutôt adopté le progrès qu'ils ne l'ont créé. Beaucoup de gens font honneur de Bossuet à Louis XIV qui savait à peine écrire.

On conçoit donc qu'un prince, persuadé que son droit de régner est immuable, cherche à donner aux institutions le même caractère. Chaque progrès, chaque réforme, sont autant de pertes faites par le pouvoir absolu. Le pouvoir grandit par assimilation matérielle, il s'amoindrit au contraire par assimilation morale et intellectuelle. Quand vous verrez les lettres et les artistes peupler la cour d'un roi, dites que le pouvoir monarchique est à son déclin. Le souverain qui veut régner doit faire la guerre et contenir la pensée. Corneille, pensionnaire de la cour, préparait de loin la République.

La République est placée dans des conditions toutes différentes : pour vivre, il faut qu'elle marche sans cesse. Son but ne doit pas être de prévenir les écarts de la pensée, mais de les diriger ; il faut qu'elle ne méprise aucun progrès, aucune tentative. C'est le gouvernement des grandes choses ; parce que toute une nation est responsable. Si les peuples monarchiques sont égoïstes, les peuples républicains doivent être généreux. La démocratie tend à rapprocher les peuples, à identifier leurs intérêts, à leur créer une loi commune : dès-lors, elle doit se poser comme l'antagoniste irréconciliable de la royauté partout où elle se trouve ; elle doit toujours répondre au cri des peuples opprimés par le sceptre.

Dans le monde politique, l'antagonisme de l'esprit et de la matière se trouve représenté par l'opposition du principe révolutionnaire au principe de l'immobilité ; il faut que l'esprit se dégage sans cesse du joug de la matière, il faut que les peuples s'affranchissent graduellement des liens de la monarchie.

Les progrès de la révolution en Europe ne tendent pas à créer des nationalités nouvelles, mais à les fondre toutes dans une même tendance. Que seront les questions de territoire, lorsque les peuples n'auront plus que l'amour de la liberté ?

Que la République française, fidèle à ce programme, ne s'arrête pas pour agir, au dedans comme au dehors, aux calculs mesquins des courtisans désappointés ; qu'elle affronte l'orgueil impuissant de l'Angleterre.

Une république n'agit jamais mieux que lorsqu'elle puise en elle-même toutes ses inspirations.

Enquête Bauchart.

Nous trouvons dans un journal qui n'a point la prétention d'être sérieux les lignes suivantes :

« Le bruit se répand que le retard de l'impression des pièces du rapport de la commission d'enquête, vient de la nécessité où la commission s'est trouvée de n'envoyer aux imprimeurs que des copies collationnées de ces pièces, attendu que, par une étrange singularité, les originaux qui leur étaient adressés se perdaient en chemin. »

Si le *Corsaire* a voulu faire une plaisanterie, nous regrettons que les termes dans lesquels il l'a exprimée soient ceux d'une fausse nouvelle assez semblable à une insinuation calomnieuse.

Si, au lieu de chercher à mordre à tout prix, l'*ex-satan* avait quelque peu furé, il aurait appris des détails plus vrais, plus intéressants, et surtout moins... méchants, malgré le mystère qui enveloppe toutes les opérations de la commission d'enquête ; malgré la garde vigilante qui veille aux abords de l'imprimerie nationale, et dérobe à tous les yeux les épreuves des pièces livrées à l'impression.

La réunion des pièces à l'appui du trop fameux rapport Bauchart ne formera pas moins de trois énormes *in-quarto*. Bon nombre de ces documents ne sont revêtus d'aucun caractère d'authenticité ; beaucoup de dépositions, d'interro-

gatoires, ne sont pas signés, et ressemblent plutôt à des déclarations qu'à des pièces judiciaires.

Il en est cependant un grand nombre dont on ne peut mettre en doute l'authenticité, et se rapportant à des allocations de crédits considérables.

Un délégué du Club des Clubs déclare qu'il a reçu cent mille francs pour l'organisation des assemblées populaires. Sa déposition donne quelques détails sur les voyages des clubistes dans les départements à l'époque des élections, à raison de 10 fr. par jour.

M. Goudchaux, ministre des finances, raconte dans sa déposition, d'une manière fort piquante, ce qui s'est passé dans une réunion politique, qui se tint chez lui *bien avant* le 24 février : « Dans la prévision de ce qui pouvait advenir, un gouvernement provisoire fut formé dans cette réunion, où l'exclusion de Louis Blanc fut vigoureusement réclamée. » Suivent ensuite beaucoup de détails sur les réunions du Luxembourg, les procès-verbaux des séances, la déposition de M. Vatrin, celle d'Alexandre Dumas ; enfin, des déclarations fort curieuses de M. Sénard, de Sobrier et d'un grand nombre de clubistes. Il nous reste à signaler un manifeste très-éloquent de M. de Lamartine contre la politique suivie par M. Ledru-Rollin.

A ces détails, ajoutons ce qu'on rapporte de M. de Lamartine au sujet de l'enquête :

Quelqu'un lui reprochait dernièrement son absence des salons de la présidence, où l'illustre poète n'a pas été vu encore. « Je n'irai nulle part, dit M. de Lamartine, avant que je ne me sois complètement justifié des calomnies dont je suis l'objet. »

Parmi les causes de ruine qui pèsent sur notre France, il en est de continues et de momentanées.

L'ordre, la tranquillité, le retour du crédit et la confiance feront bientôt, nous l'espérons, cesser celles-ci. Mais les premières ne peuvent être annulées que plus difficilement et en attaquant le mal dans sa racine.

Nous voyons avec peine une partie des victimes de la crise actuelle s'en prendre à la Révolution de leurs désastres et accuser la République de malheurs dont, en bonne justice, elle ne peut être responsable.

Le mal est ailleurs, et, sans rappeler que le 24 février n'a fait que donner le signal d'une débâcle qui se préparait depuis longtemps, expliquons une des causes qui nous paraissent amener de tous temps les sinistres qui compromettent périodiquement l'industrie.

Cette cause, nous la trouvons dans l'exccessive centralisation, dans la pression anormale et despote de Paris sur la province.

Voyez plutôt ce qui se passe à l'Assemblée nationale. Là, dans ce concile de toute la France, on n'a de soucis que pour Paris ; d'argent, de secours, de craintes et de sollicitudes que pour Paris.

Et cependant, si, comme on le prétend, la République a ruiné la France, elle a ruiné tout le monde, les départements

motif de l'abandon où nos édiles ont laissé le théâtre, cet abandon n'en fut pas moins mortel, et, comme nous l'avons dit au début de cette revue rétrospective, M. Legault, qui se cramponnait vainement à tous les angles saillants de la salle, fut réduit, en définitive, à disparaître, comme Bertram, par les trappes du parquet.

A cet instant critique, la discorde se mit dans le camp d'Agaramant. Les Célestins et le Grand-Théâtre, s'armant, les uns des casques des Grecs et des épées des chevaliers, les autres des bâtons des pèlerins et des boucliers phrygiens de l'*Iliade*, se mesurèrent du regard et, entonnant le chœur des *Huguenots*, faillirent s'entre-dévorer. Nous sommes trop discrets pour soulever aucun des voiles qui recouvrent cette guerre intestine. Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre sa plume, et les privilégiés du feuilleton de théâtre ne vont pas jusqu'à l'autoriser à se mêler de ce qui ne le regarde pas. La presse a retenu d'ailleurs des plaidoyers des deux parties adverses, et nous renvoyons à ces documents authentiques les lecteurs trop curieux.

Arrêtons-nous ici, comme on dit dans le *Châlet*, l'aspect de toutes les phrases que nous venons de griffonner nous inspire le désir de les résumer.

Désastre Fleury, proclamation de la République, malheur Legault, guerre civile, désertion du public, suite des principaux sujets, tel est, au complet, si nous ne nous trompons, le catalogue des misères qui, depuis six ou sept mois, ont assailli nos théâtres infatigables.

O surprise !... ainsi que se plaît à le répéter parfois l'*Union Nationale*, ô surprise nouvelle !... quand tout est perdu, voilà que tout est sauvé ! Le pendu ressuscite et tombe sur ses pieds ! Les Célestins sont fermés, il est vrai : mais le Grand-Théâtre est plein de vie et d'activité. En peu de jours, il nous a donné *Lucie*, la *Favorite*, la *Muette*, le *Châlet*, voire même la *Mort de Kleber*, un drame à coups de fusil et tout palpitant d'actualité pour la France républicaine. Et ce ne sont pas les princes et les princesses, les rois et les reines de la rampe,

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

DES THÉÂTRES.

Quand M. Legault, après deux ou trois mois d'une lutte héroïque contre la mauvaise fortune et la municipalité républicaine de Lyon, dut abandonner la direction des théâtres, on désespéra de l'avenir de notre scène, et les habitués de l'orchestre se voilèrent la face, en proie à une suprême terreur.

Nous-mêmes, qui toujours avions été doué d'une foi robuste dans la vitalité des Célestins, nous perdîmes tout courage à la mort du joyeux vaudeville et au dernier soupir du drame romantique.

Aux époques de crise (et elles se sont renouvelées souvent depuis quelques années) le GRAND THÉÂTRE et les Célestins, serrant les noeuds d'une entente cordiale, mettaient en pratique la fable touchante de l'*Avoué* et du *Paralytique*. Ils s'en allaient fraternellement, l'un portant l'autre, à travers les températures torrides de l'été. Quand le directeur s'était éclipse, ils s'écriaient : Vive la liberté ! et le public, ému par tant de courage et de persévérance, se gardait d'oublier la route accoutumée. Cependant, en février, la proclamation de la République avait rudement ébranlé leur fortune.

Il nous souvient encore de cette soirée du 25, où M. Legault rendait, avec cette perfection que vous savez, le rôle d'Elgard, dans *Lucie de Lammermoor*. Le public inquiet, agité, prêtait involontairement l'oreille aux grondements populaires. La *Marseillaise*, le *Chœur des Girondins*, réveillaient sur la place et dans les rues environnantes, ou une terreur secrète. Les stalles, les galeries se dégarnissaient de minute en minute, quand ces mots dominèrent

les bruits de la salle : *La République est proclamée en France ! et qu'une voix répondit presque aussitôt : Le peuple envahit le théâtre !*

Pauvre *Lucie* ! C'était un duel impossible à soutenir. Le drapeau tricolore s'agitait dans les coulisses : le duo de la *Muette* était impérieusement réclamé, et les hymnes républicaines éteignaient les voix timides de l'orchestre.

A ce moment, nous entrevîmes la ruine imminente du théâtre. Effarouchés par le réveil menaçant des prolétaires, les aristocrates (qu'on nous pardonne ce mot) demanderaient, sans aucun doute, à une villégiature hâtive quelques jours de calme et de sécurité. Le peuple du parterre et des secondes aurait à sauver la patrie dans les clubs, à méditer sur les destinées des cinq parties du monde, et d'aussi graves occupations ne lui permettraient plus d'applaudir aux chefs-d'œuvre des grands maîtres. Le théâtre désert lutterait jusqu'à ce que mort s'en suivît : mais un jour viendrait où, en face de la caisse vide, les premiers sujets songeraient à des lieux moins inhospitaliers.

C'était de l'histoire que nous rêvions, accoudé dans un angle obscur de la salle, au 25 février; toutes ces prévisions se sont justifiées. L'aristocratie lyonnaise a émigré ; le peuple a essayé de sauver la patrie, et nos principaux artistes ont abandonné leurs malheureux confrères.

C'est alors que M. Legault ne craignit pas d'accepter purement et simplement, et non sous bénéfice d'inventaire, cet héritage que M. Fleury et la République avaient fait si onéreux.

M. Legault a prouvé, ce jour-là, qu'il avait du courage : et le gouvernement lui doit une récompense nationale pour n'avoir pas déssespéré de la situation. C'était un acte de bon et dévoué citoyen. Mais notre premier directeur républicain n'était qu'un homme, et, pour la tâche qu'il osait entreprendre, il fallait plus qu'un homme. La municipalité ne put ou ne voulut point lui prêter assistance. Nous inclinons pour la première de ces deux hypothèses, mais quel qu'ait été le

aussi bien que Paris. Partout le travail a cessé, partout la misère et l'abattement ont succédé à l'activité des affaires et au mouvement des plaisirs qui font la richesse d'un pays. Ce n'est pas seulement à Paris qu'il y a des ouvriers sans travail, des familles dans l'indigence; ce n'est pas seulement à Paris que le luxe est à bas et les plaisirs aux abois.

Il y a à l'Assemblée nationale 850 représentants de la province; qu'ils interrogent leurs localités, qu'ils prennent des renseignements auprès de leurs électeurs, et ils verront quels cris de détresse s'échapperont de toutes les poitrines.

Qu'arrive-t-il cependant? M. le ministre de l'intérieur demande un crédit de deux millions pour secourir les familles malheureuses, mais les familles malheureuses de Paris seulement. Des infortunés qui gémissent dans la province, des souffrances que la pénurie générale a déterminées en province, il n'en est pas dit un mot. Il semble que lorsque Paris a diné, le reste de la France doit avoir l'estomac plein.

Cependant, qui va payer ces deux millions? Les départements. D'où va-t-on tirer l'argent qui servira à soulager la misère des ouvriers de Paris? Des départements. Les départements paient toujours, c'est leur rôle; ils ne sont bons qu'à cela. On s'en inquiète pour leur demander de l'argent, et s'ils n'étaient pas les trésoriers, on oubliait facilement qu'ils existent.

Qu'on nous permette de le dire, ce n'est ni de la fraternité, ni de l'égalité, ni de la justice. Nous ne demandons pas mieux que le gouvernement vienne au secours des ouvriers malheureux de Paris, mais il nous semble juste qu'il secoure également les ouvriers malheureux de la province.

Une pareille iniquité ne saurait subsister; il faut qu'on songe sérieusement à y mettre fin. L'intérêt d'une population d'un million d'âmes est sans doute fort respectable, mais il y a un autre intérêt qui ne l'est pas moins, c'est celui de trente-trois millions d'individus qui n'ont pas le bonheur d'habiter Paris, il est vrai, mais qui n'en sont pas moins Français pour cela, et dignes des sympathies du gouvernement.

Nouvelles de l'intervention.

On nous écrit de Paris, le 15 août :

« Aujourd'hui, calme plat. Pas de séance, pas de nouvelles.

« Ce qui devient de plus en plus certain, c'est que les Anglais nous ont joué. Ch. Albert lui-même nous l'apprend. N'a-t-il pas dit que l'Angleterre s'était opposée à l'intervention française?

« Le pape, ou plutôt les Romains, ont officiellement demandé aide et secours à la République. »

— On lit dans le *Représentant du Peuple*:

« Une lettre arrivée aujourd'hui annonce que la République a été proclamée à Gênes. »

— M. Reiset, chargé d'affaires de la République française à Turin, a obtenu de Radetzky, qu'il a vu en personne, les garanties les plus larges et les plus positives pour tous les Français résidant à Milan.

A ces maigres glanes, se borne aujourd'hui ma récolte de nouvelles.

La *Réforme* citait hier une allocution dans laquelle M. Ledru-Rollin rendait pleine justice à notre brave armée.

Il ne nous appartient pas de juger si cette apologie était bien sincère dans la bouche de l'ex-dictateur, mais nous aimons à voir que, même parmi ceux que l'on croyait, à tort ou à raison, lui être hostiles, l'armée a trouvé de chaleureux défenseurs, des avocats éloquents.

Elle mérite ces éloges, et de tous les dévouements qui se sont produits depuis cinq mois, dévouements qui consolent de bien des lâchetés, des trahisons et des palinodies, le dévouement de l'armée est un des plus nobles et des plus désintéressés.

S'il est difficile de se faire une idée des souffrances physiques qu'elle a eu à supporter, des fatigues, des marches forcées, des privations de tout genre qu'elle a subies sans se

plaindre, personne ne peut savoir que de peines morales elle a resoulées dans son cœur, que de douleurs elle a fait faire, alors que le devoir la mettait en face de frères égarés, alors que ces armes qu'elle emporte aujourd'hui en frémissant d'espoir, vers la frontière, il lui fallait les tourner contre des citoyens.

Eh bien, là encore, là surtout, dans ce rôle difficile et plein de dangers, elle n'a failli ni à l'honneur ni à l'humanité. Elle a discerné, avec un admirable instinct la révolution de l'émeute... et les soldats qui avaient laissé construire, l'arme au bras, les barricades de Février, ont escaladé celles de juin à la baïonnette.

Un nouveau rôle leur semble maintenant réservé. L'honneur de la République les appelle à la frontière. Ils sauront l'y défendre comme ils ont sauvé l'ordre et la liberté dans les rues. Aussi, malgré les rudes fatigues des longues marches, il faut voir la joie et le courage briller dans les yeux de ces hommes qui, chaque jour, campent sur nos places ou défilent sur nos quais. C'est qu'ils rentrent dans leur métier, c'est qu'au fond du cœur, chacun d'eux se dit, en saluant de loin les Alpes qui blanchissent l'horizon :

— Heureux le soldat qui meurt d'une balle autrichienne, plutôt que de tomber sous le plomb fratricide d'un émeutier!

Il a été proposé au conseil des ministres de demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de faire une levée de 250,000 hommes.

Cette classe resterait dans ses foyers tant que les circonstances n'exigeraient pas qu'elle fût appelée sous les armes, et le temps de service commencerait à partir du jour où la loi serait promulguée. Si la paix européenne n'était pas troublée, on préleverait successivement, et d'année en année, une partie de ces 250,000 hommes pour recruter l'armée, sans demander à la chambre de nouvelles levées.

Ce n'est pas dans ce moment que nous chercherons à combattre cette nouvelle dépense. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de faire remarquer combien, en temps de paix, de sommes énormes ont été dépensées pour maintenir sur pied une armée inutile : sommes qui font défaut aujourd'hui que la France exposée a besoin d'appeler de nouveaux soldats sous les armes.

On se fera une idée des déplorables tendances du gouvernement précédent en lisant cette simple addition de milliards dépensés par la France depuis 1831 jusqu'en 1849.

Le budget ordinaire de la guerre s'est

élévé à	5,648,479,000 fr.
Les dépenses extraordinaires ont été de	410,000,000
Les pensions militaires de	792,000,000

Ensemble	6,850,479,000 fr.
ou en moyenne 376 millions de francs par an pendant 19 ans.	

Les insurgés en Algérie.

Nous avons, dans un précédent numéro, emprunté à un journal connu pour ses relations avec le président du conseil, un article demandant le transfert des insurgés dans les vallées du bas Atlas.

Aujourd'hui, nous voyons que cette idée fait du chemin et voici la lettre que nous lisons signée par le général de Létang, un des frères d'armes du président du conseil :

« Mon cher Cavaignac,

« Je connais depuis longtemps la générosité de votre cœur; elle est connue maintenant de toute la France. Personne ne s'étonnerait donc si vous obteniez de l'Assemblée nationale que, par dérogation à son récent décret, les vaincus de juin, ces frères égarés, ne fussent pas transportés ailleurs qu'en Algérie. Ils trouveraient dans les environs de Tlemcen assez de bien-être pour faire envier leur sort par toutes les familles qui ne subsistent que difficilement en France. Là je répondrais d'eux, et je parviendrais, en calmant les uns et en encourageant les autres, à faire de tous de précieux colons. Il ne me faudrait, pour les installer,

vont nous être données. Nous le désirons sincèrement. Nous ne sommes pas de ceux que préoccupe vivement aujourd'hui la question d'art proprement dite, bien que nous trouvions leurs inquiétudes légitimes et que nous partagions leur sollicitude de l'avenir. La municipalité nouvelle, aura à examiner sérieusement la position des théâtres de la ville. Elle le fera, nous aimons à le penser; et si, d'aventure, elle n'en prenait souci, nous aurons soin de lui rappeler que le théâtre est un des besoins essentiels d'une grande cité : qu'il y a à côté de la question d'art, d'enseignement, de moralité même, si l'on veut, une question d'humanité, et que la scène complète ses travailleurs comme toutes les industries.

C'est à ce dernier point de vue que nous considérons avant toute la position actuelle. Nous nous associons de cœur aux efforts que tentent les artistes de nos théâtres qui nous sont restés fidèles, et le public a partagé nos sentiments à cet égard. Nous croyons devoir, en terminant, remercier notre excellent orchestre de ne s'être point dispersé, ce qui était à craindre, et d'être resté sous la direction si intelligente et si habile de M. Georges Hainl.

Quelques bruits vagués, annoncent pour le mois de septembre, la direction de M. Provence. M. Provence a laissé à Lyon des souvenirs qui nous font désirer vivement son avènement à la direction de nos théâtres: mais nous ignorons ce qu'il faut accorder de crédit à ces rumeurs, peut-être prématurées; on ajoute que Mlle Heinefetter et M. Espinasse nous rendront cet hiver les *Huguenots*, la *Favorite*, la *Juive*, etc... *E vero?*

FRONDÉS.

— Un capitaine de ronde s'était arrêté devant un poste de la garde nationale et attendait que le chef du poste vint le reconnaître. Il attendit dix minutes... Personne ne venait. Impatienté, il pousse la porte et s'écrie :

— Ah ça! viendrez-vous me reconnaître?

rien de plus que ce que va coûter leur seul transport dans des colonies plus lointaines. Ainsi l'Algérie se peuplerait, et la tranquillité de la métropole ne pourrait qu'y gagner. Et puis, vienne la guerre, et nous ne serons pas privés de bras courageux. Pour moi, je ne vois point aujourd'hui de mission plus utile et plus importante à remplir que celle de présider à l'établissement de tels colons en Algérie; car le problème de moraliser et de faire vivre l'excès de la population de France (et même d'Europe) s'y rattache et peut y trouver une solution pacifique. »

Quoi qu'il en soit de l'accueil réservé à la demande du général de Létang, demande généreuse et utile en même temps, il paraît que l'on a renoncé à la déportation à Mayotte, à Cayenne, à Taïti, exil que, dans les premiers jours, on ne croyait pas assez sévère pour les insurgés. En attendant, leur transfert définitif, ils attendent à Brest.

On n'a encore parlé que de Belle-Isle pour le séjour des transportés de juin, mais on croit qu'une partie des condamnés sera répartie dans les autres îles du littoral de l'Océan et entre autres dans l'île Dieu et dans l'île de Ré. Cette dernière île, qui fait partie du département de la Charente-Inférieure, avait une destination du même genre sous les Rois-mains, et c'est même parce qu'elle servait à la déportation des condamnés, qu'elle avait reçu le nom de *insula reorum* (île des Coupables), dont nous avons fait l'île de Ré.

Assemblée Nationale.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

Séance du 16 août. — Présidence de M. A. MARRAST.

ORDRE DU JOUR.

Discussion des projets suivants :

Projet de décret relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

Projet de décret relatif aux concordats amiables.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté sans réclamation.

La parole est au citoyen Baze pour lire le rapport du comité de la justice relatif à la proposition du citoyen Lamennais, qui demande à la chambre d'exercer des poursuites contre lui. Le rapport conclut à ce que l'Assemblée veuille bien aborder la question préalable.

Les citoyens Baud, Boissier et Jandot demandent des congés, qui leur sont accordés.

L'ordre du jour appelle la discussion relative au chemin de fer de Paris à Lyon.

Un membre fait observer qu'aux termes du règlement, il faut qu'il s'écoule au moins vingt-quatre heures entre la distribution d'un rapport et la discussion en séance publique.

Le rapport de la proposition que l'ordre du jour appelle n'a été distribué qu'hier aux représentants; il demande que cette discussion soit ajournée après celle de la loi des concordats.

Le cit. MINISTRE DES FINANCES s'oppose à cet ajournement. Le projet est extrêmement urgent. Il prétend, d'ailleurs, que depuis hier midi jusqu'aujourd'hui deux heures il s'est écoulé plus de vingt quatre heures.

Le cit. DESLONGRAIS : Beaucoup de nos collègues n'ont pas encore reçu ce rapport. (Réclamations.) Voulez-vous étouffer la discussion ou ne voulez-vous pas? L'ajournement qu'on vous demande est très-court, et quand à l'urgence, celle du projet des concordats me paraît bien mieux démontrée que celle des chemins de fer. (Appuyé, non! non!)

Le cit. ALCAN n'est pas de ceux qui veulent étouffer la discussion, mais il insiste pour la discussion, parce que la plupart des membres de la chambre doivent avoir une opinion faite sur ce point qui a été longtemps discuté par la presse.

Le cit. FOURNEYRON rappelle que la loi des bons du trésor a été votée très précipitamment, et que, quelques jours après, le citoyen ministre des finances a déclaré qu'en avait oublié de s'occuper du sort des endosseurs, et de plusieurs autres détails.

On a toujours à regretter de voter une loi précipitamment. Dans son exposé des motifs sur le projet d'emprunt, nous avions demandé quelques jours pour vérifier les calculs. Le citoyen ministre répondit qu'il serait bien coupable s'il n'avait pas fait cette vérification. Cependant chacun sait que des erreurs ont dû être corrigées depuis.

Le cit. GOUDCHAUX : La loi vous a été présentée le 4 août, il ne s'agit que d'un amendement, qui est connu depuis plusieurs jours. Je ne serais pas monté à la tribune pour insister, s'il ne s'agissait pour moi que de répondre à quelque chose de personnel. (Non! non! c'est inutile.)

— Impossible! fit un caporal qui gardait le poste, le lieutenant est parti. — Eh bien!

— Eh bien! comment voulez-vous que je vous reconnaisse, moi? Je ne vous ai jamais vu!

On demandait cette après-midi à un député qui fait des mots sur tout, où en était la communication et la demande en autorisation de poursuites annoncée ce matin par le journal des *Débats*. « Tout est arrêté, a répondu M. D., et personne n'est arrêté. »

Un des membres exaltés du comité des affaires étrangères disait l'autre jour à M. Bastide : « Si c'est là votre politique, allez chercher à Londres M. Guizot. Il est injuste qu'il soit en exil, pendant que ses idées sont aux affaires. »

Un ex-gardien de Paris causait dernièrement avec M. Caussidière dans la salle de la Paix. Il lui demandait de vouloir bien le recommander à M. Ducoux pour être réintégré dans ses fonctions. Lorsque M. Caussidière eut bien écouté le solliciteur, il lui répondit que s'il désirait un mot de lui sur un bout de papier, il lui fournirait de la sorte une excellente occasion pour être caserné à Vincennes, en compagnie de Barbès et de Sobrier.

Patriotisme et désintéressement en action.

Le 27 février, nous rencontrons un ami, républicain de la veille (du 26) : — Etes-vous content? lui demandâmes-nous.

— Parbleu! je viens d'être nommé commissaire. — Il y a deux jours, nous avons rencontré le même ami : — Tout va mal, nous a-t-il dit; la réaction déborde et je ne suis pas encore nommé préfet.

Il ne reste plus à notre ami que la ressource de se faire préfet d'études; ce fut là d'ailleurs son premier métier.

M. Baricelle a retrouvé, mardi dernier, dans le *Châlet*, sa voix au timbre mordant et sympathique que la *Marseillaise* avait, dit-on, légèrement fatiguée. Le parterre applaudissait franchement cet acteur qu'il a toujours préféré. Il l'applaudissait, non seulement pour son jeu et son talent, mais aussi pour sa bonne volonté et pour le concours qu'il a prêté à ses camarades.

M. Flachat, lui-même, M. Flachat que les rôles de Charles VI et d'Alphonse ont popularisé à Lyon, est venu généreusement à notre aide à tout ce monde du théâtre, dont la position est digne d'un si grand intérêt.

A toutes les représentations auxquelles nous avons pu assister, la salle était comble: ce mot est rigoureusement vrai. La réduction des prix, a ouvert les portes du Grand-Théâtre à deux battants et la foule les a franchies. M. Espinasse n'a pas toujours attiré un concours aussi nombreux de spectateurs.

Spérons qu'il en sera de même aux représentations qui

Citoyen ministre descend de la tribune.
L'Assemblée consultée maintient son ordre du jour.

Le cit. BRUNET : Pour !

Le cit. président : Alors, je donnerai la parole à M.

Wolowski, qui désire parler contre.

Le cit. Wolowski : Pour !

Le cit. président : Alors la parole est à M. Fourneyron

pour le projet.

Le cit. FOURNEYRON : Je ne m'oppose pas d'une manière

radicale à l'adoption du projet, parce que cette adoption

fera reprendre des travaux qu'il est urgent de continuer.

C'est plutôt le traité que j'attaque. La compagnie elle-même

n'a pas le droit de faire le traité.

On a dit que l'Assemblée nationale était souveraine et

que sa bonne foi ne pouvait pas être mise en doute ; que,

par conséquent, elle pouvait facilement passer par-dessus

la question de la légalité. Cette doctrine ne peut pas être

professée d'une manière absolue, car elle mènerait loin.

Je reconnaissais que la société est dans une position à ne pas

avoir continué ses opérations, et que dans cette position

elle a dû prendre un parti. Elle a demandé au gouvernement

ou un second cours ou le rachat des travaux faits. Le gou

vernemant ayant refusé le premier parti, il a fallu prendre

le second.

La compagnie de Lyon n'est pas opposée au rachat, et je

n'y suis pas opposé non plus en principe, mais je voudrais

que l'on le fasse légalement. Il y a dans le code civil un article

qui dit que toutes les fois qu'un débiteur ne peut pas faire

face à ses engagements, il peut solliciter l'intervention de

l'Etat. Au moyen de cet article vous pouvez donner une

forme légale à cette transmission ; mais la voie que le gou

vernemant veut suivre n'est pas la bonne, et les actionnaires

ont le droit de s'y opposer.

Le cit. BRUNET répond au citoyen Fourneyron que la

compagnie de Lyon ne se trouve pas sous l'application de cet

article. Elle ne doit rien à l'Etat, elle doit à d'autres compa

gnies, et il n'y a qu'une cession pure et simple qui puisse lui

donner les moyens de se libérer.

L'orateur montre ensuite l'utilité de la mesure proposée,

en faveur de l'industrie et surtout des ouvriers.

Le gouvernement dernier avait commis la faute de don

ner un essor trop grand aux entreprises de chemins de fer,

et cette imprudence n'a pas été étrangère à sa chute. Le

gouvernement républicain est appelé à réparer les désastres

causés dans ce genre de spéculations, et les souffrances de la

classe ouvrière lui en font une loi

Le rachat étant devenu nécessaire, il y avait trois moyens

de procéder. Il y avait un contrat entre l'Etat et la compa

gnie ; mais les circonstances sont tellement changées que

ce contrat n'est plus qu'un simple document dont peu de

dispositions sont restées obligatoires. Le second moyen était

celui d'une vente à l'amiable : c'est celui que l'Etat a choisi

s'il eût été possible de s'entendre à la fois avec la com

pagne et avec les actionnaires.

Reste l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce der

nier moyen a donné lieu à des formalités et à des len

teurs qui eussent encore compromis la position au lieu da

la sauver.

Aucun de ces moyens n'ayant pu être employé, il a fallu re

courir à la décision de l'Assemblée nationale pour trancher

la question.

Le cit. COMBAREL DE LEXVAL fait remarquer le peu

d'accord qu'il y a entre le projet de décret et le rapport de

la commission. Le rapport prétend que le traité avec la

compagnie ne lie pas les actionnaires vis-à-vis du gouverne

ment. Mais le projet de décret ne dit pas un mot de ce

contrat.

De même que le contrat ne lie pas les actionnaires, de

même l'autorité de l'Assemblée pourra bien trancher la ques

tion, mais non pas la résoudre.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait réunir le conseil

d'actionnaires ? Qui sait si l'on n'aurait pas obtenu par ce

moyen un résultat tout-à-fait amiable ?

Le cit. WOLOWSKI : Je n'étais pas partisan du rachat

des chemins de fer comme mesure générale, mais je suis

loin de m'opposer au rachat du chemin de fer particulier de

Paris à Lyon. Ce rachat n'aura pas seulement l'avantage

de donner un aliment aux travaux publics, mais surtout ce

lui de servir admirablement d'expérimentation pour la

grande question de l'exécution des chemins de fer par

l'Etat.

On a fait aussi de la question des chemins de fer entre les

main de l'Etat une question politique. Il est vrai qu'aucune

entreprise ne présente mieux les caractères et les conditions

requises dans ce but.

Mais je crois qu'à de grands maux il faut des remèdes va

riés, et je ne pense pas que le travail manouvrer eût pu seul

résoudre la question de l'organisation du travail.

L'orateur, discutant le chiffre de 7 f. 60 c., reconnaît qu'il

est inférieur à ce que la compagnie eût pu espérer dans des

circonstances particulières ; mais en présence de la crise où

nous nous trouvons, il faut que l'Etat restreigne sa généros

sité à ce qui est rigoureusement juste.

On prétend que la convocation des actionnaires eût donné

un caractère plus légal au traité. Je ne crois pas que la diffi

culté qu'on nous oppose eût été levée pour cela ; nous n'en

serions pas plus avancés. Et d'ailleurs, il y a une considéra

tion qui doit dominer toutes les questions de forme, c'est que

le rachat de chemin de fer est devenu nécessaire, et que

la décision de l'Assemblée peut seule nous faire sortir de l'im

passe où nous laissons ces difficultés.

Le cit. DESLONGRAIS a la parole contre le projet. La

question est une des plus grandes qui puissent occuper l'As

semblée. C'est un premier pas qu'elle fait dans une voie où il

ne lui sera peut-être pas possible de s'arrêter. L'Assemblée,

et qu'en dernier lieu elle n'a accepté les conditions propo

sées que sous toutes réserves ; qu'elle tient l'Etat pour en

gagé, mais qu'elle-même n'est pas liée, puisqu'elle a réservé

les droits des actionnaires, et qu'en définitive il pourra se

présenter des actionnaires sérieux qui demanderont à la

société d'achever son œuvre, à l'administration d'en ordon

ner l'achèvement en vertu du contrat de 1845. Il valait

meilleur recourir tout franchement à l'expropriation.

Le cit. DESLONGRAIS expose que les actions de la com

pagne, au moment de la présentation du projet de loi, va

lent tout au plus 86 fr., soit au cours actuel 6 fr. 40 cent.,

et non pas 7 fr. 60, qu'on propose de donner, soit 106 fr. en capital.

Ainsi, on donne à une compagnie qui ne remplit pas ses engagements 28 p. 0/0 de prime sur le cours de la bourse ; on a traité bien plus durement les déposants des caisses d'épargne, et les porteurs de bons du trésor.

L'orateur aborde la question de dépense et rappelle que lundi, dans un but louable d'économie, on a repoussé un projet dont le but était aussi de fournir du travail aux travailleurs sans ouvrage. Où prendra-t-on toutes les ressources qu'exigera le rachat du chemin de fer ? Combien d'autres dépenses essentielles ne supprime-t-on pas ?

L'orateur craint que l'adoption du projet ne crée un nouveau budget extraordinaire, qu'il appelle le budget des compagnies. Quand vous donnerez 28 p. 0/0 de prime au chemin de Lyon, les autres compagnies viendront vous assiéger à leur tour. L'appât sera suffisant.

Une voix : Mais l'importance du chemin de Lyon !

Le cit. DESLONGRAIS : Tous les chemins sont importants à divers degrés ; il y a toujours à dire en faveur de leur importance.

L'orateur s'efforce de prouver que le chemin de fer sera achevé, même si l'Etat n'intervient pas. Les actions baissent, mais l'intérêt du trésor est plus précieux que celui des actionnaires.

Le cit. LARASIT : La conséquence des paroles qui viennent d'être apportées à la tribune par le citoyen Deslongrais, mais ce serait l'abandon d'un des plus beaux et des plus utiles travaux de la France, et cela pour 20 millions ! Vous avez là de l'ouvrage pour 30 ou 40,000 ouvriers. Ce qui peut nous sauver de la crise actuelle, c'est le travail ; ne reculons donc pas devant les sacrifices qu'on nous demande pour rouvrir des ateliers qui sont restés trop longtemps fermés, et dont la reprise importe à la prospérité de la France. Je vote pour le projet.

Le cit. DESLONGRAIS : Permettez-moi de vous dire que les paroles que nous prononçons ici retentiront non-seulement en France, mais au dehors ; il y a dans l'affaire des capitaux étrangers, des intérêts... (Une voix : Des capitaux anglais !) engagés dans cette affaire. Il ne faut pas que nous encourrions à l'étranger le reproche de manquer aux contrats.

Une voix : Mais c'est la compagnie qui manque aux contrats.

Le cit. ministre raconte comment ont été reprises les négociations du rachat du chemin de fer de Lyon après le retrait du projet par lequel l'Etat reprenait pour son compte l'ensemble des chemins de fer français.

Il établit que la compagnie est dans l'impossibilité la plus complète de poursuivre ses travaux et de faire face à ses engagements ; c'est pour prévenir un tel désastre que le gouvernement a pris la résolution du rachat. Il cherche à se déculpabiliser 1^{er} du grief relatif à la violation des contrats ; 2^{er} de ce qu'il donne trop à la compagnie. Quant au fait de n'avoir pas rapporté le consentement des actionnaires, les délais de rigueur ne le permettaient pas.

Le cit. GOUDECHAUX lit, pour excuser ce qui a été fait, une consultation signée de M. Horson, qui pense qu'une réunion même d'actionnaires n'aurait pu trancher et décider la question, le cas de rachat, dans les circonstances qui se présentent, n'étant pas prévu par les statuts. Il pense qu'une solution législative aura des pouvoirs qu'une délibération sociale n'aurait pas eus.

Le citoyen ministre se défend d'avoir désiré le rachat ; on est venu le prier d'y consentir. Il croit ce rachat désirable pour l'Etat, mais il l'est bien plus pour la compagnie. Il semble défendre le Trésor contre les reproches de spoliation que personne ne lui fait, bien plus que contre ceux qui se sont élevés d'un autre côté et à un autre point de vue.

Le citoyen ministre veut, par ce raisonnement, établir que, bien que le consentement des actionnaires n'ait pu être réuni, il ne craint pas que les actionnaires puissent se plaindre, et qu'ils aient la moindre chance de le faire avec succès. Il reconnaît que les statuts n'ont pas prévu la difficulté, et se demande si l'Assemblée aura le droit de combler la lacune qu'il signale.

On a parlé, dit-il, d'expressions judaïques (On rit.) ou jésuitiques. (On rit plus fort.) Sans nul doute, il faut un peu forcer la logique, mais voyez les inconvénients d'une sévère légalité.

La ligne de Lyon ne se fera pas ; 40,000 ouvriers resteront sans travail ; le crédit public recevra une rude atteinte, car une compagnie aura perdu dans un traité avec l'Etat 100 millions, l'Etat aura 5 millions de rente, dont 45 millions en capital à verser pour le rachat des actions de Lyon.

L'Etat, dit-on, ne peut pas racheter, et il deviendra plus propriétaire du chemin de Lyon sans bourse délier. Mais n'y aura-t-il pas un désastre bien plus grand qu'une perte de 45 millions à redouter d'une pareille catastrophe. Ajoutons que ce n'est pas 45 millions qu'on veut épargner ; on ne dit pas de ne rien donner, on dit de donner moins ; c'est donc pour une économie de 8 à 10 millions seulement que vous voulez courir les dangers qu'on vous signale, et provoquer les catastrophes qu'on vous prédit.

Nous savons bien que nous payons un peu cher ; mais la société ne sera en déchéance que dans plusieurs mois ; elle peut plaider, traîner les choses en longueur, et pendant ce temps les inconvénients qu'on redoute ne seront point évités.

Le citoyen ministre compare ensuite le projet de la commission et celui du gouvernement. Il insiste pour l'adoption du décret, en prétendant que le rejet jetterait une perturbation véritable, non-seulement sur la place de Paris, mais encore dans les affaires de la République.

Le cit. BRUARD : Je ne reviendrai en quoi que ce soit sur tout ce qui tient au prix du rachat ni aux conditions financières. Mais il y a un point sur lequel on ne saurait trop insister. Quelle est la nature du projet de loi dont nous nous occupons ? Est-ce un traité entre l'Etat et les actionnaires.

Non, car il vous a été démontré qu'aucun traité ne pouvait lier ceux-ci ou du moins la minorité d'entre eux.

L'orateur cherche à démontrer que l'expropriation pour cause d'utilité publique est la seule voie juste et légale.

Tous les orateurs qui se sont succédés à cette tribune ont été d'accord que l'utilité publique devait être surtout prise en considération. Il y a de plus des intérêts internationaux. Comment pr

EXTÉRIEUR.

Portugal. — Le bruit a couru que l'on avait tiré sur la reine, à Cintra. Depuis lors, elle ne sort plus qu'avec une escorte. Les esprits sont très-inquiets à Lisbonne.

Irlande. — Meagher, Leyne et O'Donoghue ont été arrêtés le 13 août, dans la nuit, et conduits aux casernes royales.

Tout le midi est tranquille.

Le combat d'Abbeyfeale a été assez sérieux. On porte à 800 le nombre des insurgés bloqués dans les montagnes par les troupes de la reine.

O'Gorman les commande. On s'attend à une nouvelle collision.

Les chartistes ne bougent plus.

Allemagne. — Le parlement de Francfort a décidé qu'il interviendrait pour amener une solution pacifique des affaires d'Italie.

Espagne. — Les bandes catalanes toujours poursuivies se recrutent de jour en jour. Des barques côtières leur apportent des armes chaque nuit. On est très-inquiet dans la nouvelle Castille de l'apparition de nouveaux Cabecillas dont on ignore le drapeau et les intentions.

Variétés.

Du principe démocratique.

IV.

SOLUTIONS.

Nous n'aurions accompli qu'une tâche ingrate et inutile si nous nous bornions à indiquer le mal et à donner vaguement une formule générale de guérison.

Il ne suffit pas d'arracher les ronces de la lande que l'on veut cultiver, et d'ouvrir la terre avec le soc de la charrue, — il faut encore semer la graine.

Si nous ne le faisions, nous mériterais à bon droit le reproche d'avoir la foi sans les œuvres.

Beaucoup ont sondé comme nous la plaie et gémi de la profondeur du mal. Beaucoup ont proposé le remède qu'ils croyaient souverain : — celui-ci, le baume qui lèvise, celui-là, le cautère qui brûle... Tous avec la ferme croyance qu'ils savaient le mot de l'avenir, — qu'ils connaissaient seuls le secret qui doit sauver le monde.

Au milieu de tant de systèmes hétérogènes et souvent hostiles, nous n'avons pas la prétention d'en posséder un en propre. Parmi tant d'architectes, qui tous apportent la pierre angulaire de l'édifice nouveau, nous ne serons que d'humbles maçons et nous bornerons notre rôle à étudier la pensée des novateurs et le mécanisme des institutions sociales actuelles, laissant, au bon sens de nos lecteurs, à faire leur choix dans ces systèmes divers.

Nous donnerons donc successivement, sous le titre d'*Etudes socialistes*, l'exposé succinct et impartial de la doctrine des principaux socialistes contemporains : *Doctrines* qui nous paraissent pouvoir se résumer en six écoles principales.

L'ÉCOLE DE LA LIBRE CONCURRENCE (en pleine expérimentation), — représentant le principe d'individualisme, et ayant pour devise : — *Chacun chez soi, chacun pour soi*.

L'ÉCOLE ICARIENNE (à l'état de théorie), représentant le système communautaire, avec cette devise : *De chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins*.

L'ÉCOLE PHALANSTÉRIENNE (application partielle au Sig), représentant le système de solidarité entre la masse et l'individu, et prenant pour devise cette formule : *Association du capital, du travail et du talent*.

L'ÉCOLE DE PROUDHON (à l'état de théorie), maintenant la libre concurrence la plus complète, — mais substituant à l'action rétribuée du numéraire, l'échange direct et sans prélevement d'intérêt des produits contre les produits. Sa devise est :

*Travailler, c'est produire de rien ;
Créditer, c'est échanger ;
Echanger, c'est capitaliser.*

L'ÉCOLE DE LOUIS BLANC. — Ecole qui emprunte à chacun quelque chose, moins la concurrence qu'il proscrit, — fait un tout de ces emprunts isolés, et n'a guère en propre que l'égalité des salaires et le point d'honneur substitué comme mobile du travail à celui de l'intérêt.

L'essai partiel en a été tenté à Clichy.

L'ÉCOLE DE BUCHEZ. — Association basée sur le principe catholique et mise en pratique par les ouvriers du journal *l'Atelier*.

Enfin l'ÉCOLE OWENISTE qui fonctionne sur divers points de l'Amérique du Nord.

Nous laissons de côté, sauf à y revenir plus tard, une foule de systèmes secondaires se rattachant tous, par quelque côté, à ceux que nous venons d'indiquer, et nous négligerons ceux qui, comme celui de Saint-Simon, ont éprouvé l'échec d'une épreuve.

Parmi ceux que nous avons cités, et qui, à l'heure où nous écrivons, nous semble représenter tout ce qui a vie, comme tout ce qui est en germe, nous le répétons, c'est à nos lecteurs de choisir. La vérité a un contact auquel il est impossible de se méprendre. Ils la reconnaîtront, de quelques voiles qu'elle se couvre, à travers les sophismes plus ou moins ingé-

nieux dont routiniers ou novateurs ont fait usage pour étayer leurs idées.

Quant à cette objection banale, qu'on ne trouve que dans trop de bouches et qui se formule ordinairement par ces mots impies : — *Cela serait beau, si c'était possible*; — d'avance, nous nous inscrivons en faux contre une pareille hérésie.

Non, ce qui est beau ne doit pas être impossible. Autrement, Dieu, dans sa toute bonté, ne nous aurait pas laissé entrevoir un Eden où toutes les conditions du bonheur terrestre se trouveraient réalisées, et dont il nous fermerait impitoyablement la porte, après avoir déposé dans nos cœurs le ver rougeur d'un désir inassouvi.

Nous le disons hardiment, — si l'un de ces systèmes réalise, en théorie, le bonheur après lequel l'humanité aspire depuis six mille ans, — quelques réelles que paraissent les impossibilités qui s'opposent à sa mise en pratique, ce système triomphera parce que Dieu le veut.

Ecrivons donc sur notre drapeau le cri des soldats pèlerins partant pour la conquête du Saint-Sépulcre : — *Dieux et vol!*

Et, comme à eux, il nous sera donné, après la croisade, de nous reposer à l'ombre du saint monument.

NOUVELLES LOCALES.

Une nouvelle réunion d'ouvriers a eu lieu hier, sur le quai de la Quarantaine; elle avait pour objet de s'entendre sur les travaux que va nécessiter la reprise du chemin de fer de Paris à Lyon. La réunion était nombreuse, mais calme; quelques agitateurs ont en vain essayé de troubler la tranquillité et de pousser les ouvriers à une manifestation aussi dangereuse qu'inopportune.

Le citoyen Vindry, qui a su se faire accepter comme orateur favori de tous les clubs populaires, a réussi à contenir ses auditeurs dans les bornes de la modération. Après leur avoir prêché la patience, il leur a annoncé qu'incessamment des chantiers nationaux seraient rouverts, et il a terminé son discours par l'inévitable *speech* sur une organisation spéciale du travail, dont il est l'inventeur. Nous voudrions pouvoir en donner l'analyse à nos lecteurs; mais le citoyen Vindry ne livre à la foule attentive que des généralités un peu vagues; il réserve, dit-on, pour des oreilles officielles, le détail du mécanisme de son système, qui, du reste, s'il faut en croire les indiscrets, se rapprocherait du fameux secret de M. Duclerc : le rachat par l'Etat des chemins de fer, le travail à la tâche et la suppression de l'intérêt.

— Tout compte fait, voici bientôt six maires que la presse de toutes les nuances offre à l'administration préfectorale comme les sauveurs de la ville. Chaque journal a son demi-dieu, chaque empirique son remède; additionnons : c'est d'abord M. Régny et M. Bonnardel; puis, MM. Prunelle et Faure-Péclet; ensuite M. Ivan Monnier, et enfin M. Grillet.

Il est bien vrai que plusieurs listes ont été présentées, que les coteries s'agitent et intriguent, que chacun cherche à influencer l'autorité, et à faire pencher la balance en faveur de son candidat; mais, si nous sommes bien informés jusqu'à ce jour, non seulement rien n'est décidé, mais il est impossible de prévoir lequel des nombreux compétiteurs l'emportera sur ses rivaux.

— La fête du Jardin-des-Plantes, au profit des ouvriers nécessiteux de Lyon et des villes suburbaines, vient d'être renvoyée, vu l'incertitude du temps, au dimanche 27 août.

— M. le ministre de la justice vient d'adresser aux différentes cours d'appel de la République un contre-projet relatif à l'organisation judiciaire, avec invitation de lui transmettre leurs observations dans le plus bref délai.

— Un avis de M. le maire de Lyon annonce que la distribution des prix aux élèves de l'école de dessin aura lieu mardi prochain, 22 août, à deux heures après midi, dans la galerie du Musée.

Cet avis contient une disposition toute nouvelle qui mérite d'être signalée, parce qu'elle nous semble un progrès. Jusqu'à présent les compositions, ayant obtenu des prix ou des mentions honorables, étaient exposées *après* la distribution. Aujourd'hui, ces ouvrages seront soumis à l'appréciation du public *avant* la réunion du jury chargé de prononcer officiellement sur leur mérite.

Cette exhibition aura lieu de onze heures du matin à trois heures du soir, les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 août.

— Mercredi a eu lieu la distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée. L'affluence était très-nombreuse; une partie de nos autorités assistait à cette fête de famille. Nous donnerons prochainement le nom des lauréats.

— Par décret de l'Assemblée nationale, la ville de Vienne (Isère) vient d'être autorisée à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 5% une somme de cinquante mille francs, remboursable en cinq ans sur ses revenus et applicable à l'exécution de travaux d'utilité communale.

ITALIE.

MODÈNE, 11 août. — François V est rentré à Modène jeudi, 10 août, à cinq heures de l'après-midi, sans escorte. Il a été reçu par une députation de la municipalité et par l'évêque de Vescoro di Reggio, qui étaient allés à sa rencontre. On prépare dans la ville des quartiers pour recevoir 1,500 Autrichiens et de l'artillerie.

Reggio, depuis mercredi, est occupé par les Autrichiens.

DÉPURATIF DU SANG.

L'on ne saurait trop recommander, pendant la belle saison, l'usage du Sirop Concentré de Salsepareille, préparé par QUET ainé, pharmacien à Lyon, pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, démangeai-

sons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, gouttes et toutes acrétes ou vices du sang.

S'adresser à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n° 51, et rue de la Préfecture, n° 5; à Thizy, M. Bouvier; à Mâcon, M. Mossel; à Bourg, M. Villards; tous pharmaciens.

Parme est également en leur pouvoir. Ils entreront de main, à midi, à Plaisance.

NAPLES, 8 août. — La flotte napolitaine a levé l'ancre; elle est composée de 18 vapeur, 24 barques canonnées, et destinée à l'expédition contre la Sicile. Toutes les troupes sont au nombre de 30,000, sont maintenant à Reggio. De là, elles se dirigeront sur la Sicile.

BOLOGNE. — Les dernières nouvelles de cette ville nous apportent une proclamation du comité de salut public.

« Les Autrichiens, un nombre de 30,000 hommes, se sont dirigés, avec un canon et un obusier, du pont de Canaletto sur Savena pour rentrer à Ferrare. Le son du tocsin, sonnant dans toutes les paroisses, les avait tellement épouvantés, que leur retraite ressemblait plutôt à une déroute qu'à une suite. »

Hier, 11 août, à cinq heures du matin, un corps d'Autrichiens, avec deux canons, a pris le chemin de Modène. Ce corps est celui qui stationnait à Castel-Franco depuis le 7 août.

On peut croire que les Autrichiens qui se sont réfugiés dans les environs de San Giovanni, se proposent à déloger en prenant la route de Ferrare par Cento.

Les dernières nouvelles reçues portent que l'ennemi a bivouqué à Tedo, à Malalbergo, à Cento, où est le quartier général, et en dehors de la porte de San Giovanni à Péricette.

Les lettres de Ravenne, d'Ancône, de Pesaro portent qu'à peine l'invasion, les Autrichiens connue, les populations se sont levées en masse pour courir au secours de Bologne.

— Une lettre de Milan dit que la ville est déserte, et que malgré cela on avait, la veille, transporté à l'hôpital 80 individus devenus fous.

— A Foor.... près Pizzighetone, malgré la promesse de respecter les propriétés, on a emmené des bœufs, des blés, du foin, des équipages et des outils de campagne pour plus de cent mille livres. (Risorgimento.)

— MM. Revel et Merlo sont chargés de la formation d'un nouveau cabinet. Gioberti a refusé d'en faire partie.

FLORENCE, 11 août. — G. Capponi est nommé président sans portefeuille, du nouveau ministère.

12 août. — La diligence de Bologne, partie à 7 heures du matin, est arrivée ce soir. Les Autrichiens n'ont pas reparu, mais on les attend bientôt. Il y arrive chaque jour de nouveaux renforts de volontaires.

Le feu a été mis au palais du podestat; mais on ne connaît pas encore les circonstances du sinistre.

GÈNES, 13 août. — A la nouvelle de l'armistice, le peuple a protesté avec rage contre les honteuses conditions de cette suspension d'armes.

Bourse de Paris du 16 août 1848.

Cinq pour cent, 72 ».	Dito fin courant, 72 ».	Quatre canaux, 872 50.
Rentes de Naples, 73 ».	Trois pour cent, 44 50.	Rentes de Malalbergo, 73 ».
Dette active d'Espagne, 44 73.	Dito fin courant, 44 73.	Dette active de l'Autriche, 61 ».
Actions de la banque, 1635.	Emprunt romain, 61 ».	Oblig. piémontaise, 61 ».

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans	670 »	Orléans-Vierzon	267 50.
Paris à Rouen	443 »	Montereau à Troyes	»
Rouen au Havre	203 »	Nord	376 25.
Paris à Strasbourg	347 50	Amiens-Boulogne	»
Paris à Lyon	353 »	Tours à Nantes	332 50.
Avgnon à Marseille	213 »	Dieppe	162 50.
Versailles, rive droite	118 75	Bordeaux à Cette	»
Id., rive gauche	100 »	Lyon à Avignon	»
Bâle à Strasbourg	88 75	Centre	»
Saint-Germain	400 »	Paris à Sceaux	»
Orléans-Bordeaux	398 75	Sceaux	»

Bourse de Lyon du 18 août 1848.

Orléans, 672 50 comp.; 671 25 liq. cour.; 673 75 liq. proc.	— Rouen, 447 50 comp.	Marseille, 220 comp.
Nord, 376 25 comp.; 377 50 liq. cour.; 377 50 liq. proc.	— Lyon, 352 50 liq. cour.; 353 75 liq. proc.	— Loire, 385 comp.
385 comp.	— 5 ojo, 72 25.	

CONDITION DES SOIES. — Vendredi 18 août 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 50. — Ouvrées, 42. — Grèges, 8. — Dernier numéro, 677.

Programme du spectacle du 18 août.

LA JUIVE, grand opéra en cinq actes.

Danse : Au premier acte, Valse par M. Ruby, Mlle Zoé et le corps de ballet.

Au troisième acte, la Tour enchantée. — Ensemble par les Dames du corps de ballet. — Pas de deux, par M. Ruby et Mlle Fanny.

Acteurs : Eléazar, Fougères.	Un crieur, Richard.
Léopold, Oscar.	L'enfant, Tony.
Le Cardinal, Barrielle.	L'empereur, Fruville.
Ruggiero Flachat.	Rachel, Lamotte.
Albert, Bernet.	Eudoxie, Naldi.
Cardinaux, pages, hérauts d'armes, soldats, peuple, pénitents.	

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

A GÉDER DE SUITE UN JOLI PETIT MAGASIN de lingerie, bien achalandé. S'adresser au bureau de tabac, place Béranger, aux Broteaux.</